

# La Femme Africaine Moderne Face a La Problématique Du Veuvage a

Ajoke Mimiko Bestman<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Obafemi Awolowo University

Received: 8 December 2016 Accepted: 1 January 2017 Published: 15 January 2017

---

## Abstract

Cette étude est consacrée à la question du veuvage en tant que lieu d'oppression par excellence des femmes en Afrique à travers le film *Widow* d'Agatha Amata et Kingsley Ogoro, *La révolte d'Affiba* et *Le prix de la révolte* de la romancière Regina Yaou. L'étude s'appuie sur la théorie womaniste telle que formulée par Chikwenye Ogunyemi et Mary E. Kolawole qui revendiquent la libération des femmes africaines du joug patriarcal tout en préconisant le compromis et la conciliation entre l'homme et la femme. L'analyse des ouvrages révèle l'humiliation et l'injustice infligées aux veuves, mais elle met aussi en exergue la révolte de la femme moderne contre les prescriptions patriarcales imposées aux veuves et leur destitution par leurs belles-familles. Elle remet en question la conception traditionnelle des rapports entre l'homme et son épouse dans la vision du monde africain, afin de revendiquer les droits de la femme et de sa progéniture à l'héritage. La conclusion souligne deux situations des veuves opprimées: d'un côté, l'impuissance face à leurs bourreaux et de l'autre, la révolte. La première, accentuée dans *Widow* par Amata et Ogoro requiert la solidarité féminine comme solution au problème. La deuxième préconisée par Yaou fait appel à l'action subversive afin de sensibiliser la société patriarcale à la cause des veuves et partant, bouleverser les moeurs nuisibles à leur égard. Ensuite elle revendique le compromis impératif entre la famille nucléaire et élargie de l'homme en ce qui concerne le partage de son héritage. Les positions des cinéastes et de la romancière rejoignent ainsi l'idéologie womaniste, de façons différentes certes, mais elles traduisent le même engagement non seulement pour la libération des veuves mais aussi pour l'émancipation de la femme en général.

---

**Index terms**— femme africaine, problématique, veuvage, film, roman, womanisme africain, engagement. Pour quelles raisons l'humanité en son entier a-t-elle développé

Resume-Cette étude est consacrée à la question du veuvage en tant que lieu d'oppression par excellence des femmes en Afrique à travers le film *Widow* d'Agatha Amata et Kingsley Ogoro, *La révolte d'Affiba* et *Le prix de la révolte* de la romancière Regina Yaou. L'étude s'appuie sur la théorie womaniste telle que formulée par Chikwenye Ogunyemi et Mary E. Kolawole qui revendiquent la libération des femmes africaines du joug patriarcal tout en préconisant le compromis et la con la femme. L'analyse des ouvrages révèle l'humiliation et l'injustice infligées aux veuves, mais elle met aussi en exergue la révolte de la femme moderne contre les prescriptions patriarcales imposées aux veuves et leur destitution par leurs belles-familles. Elle remet en question la conception traditionnelle des rapports entre l'homme et son épouse dans la vision du monde africain, afin de revendiquer les droits de la femme et de sa progéniture à l'héritage. La conclusion souligne l'impuissance face à leurs bourreaux et de l'autre, la révolte.

41 **1 Motsclés : femme africaine, problématique, veuvage, film, ro-**  
42 **man, womanisme africain, engagement. Pour quelles raisons**  
43 **l’humanité en son entier et dévalorisant le féminin, et traduit**  
44 **ces systèmes de pensée en actions et en situations de fait?**  
45 **(Tanella Boni).**

## 46 **2 GJHSS-A Classification: FOR Code: 419999**

47 Cette étude est consacrée à la question du veuvage en tant que lieu d’oppression par excellence des femmes  
48 en Afrique à travers le film *Widow* d’Agatha Amata et Kingsley Ogoro, La révolte révolte de la romancière  
49 Regina Yaou. L’étude s’appuie sur la théorie womaniste telle que formulée par Chikwenye Ogunyemi et Mary E.  
50 Kolawole qui revendiquent la libération des femmes africaines du joug patriarcal tout en préconisant le compromis  
51 et la conciliation entre l’homme et la femme. L’analyse des ouvrages révèle l’humiliation et l’injustice infligées  
52 aux veuves, mais elle met aussi en exergue la révolte de la femme moderne contre les prescriptions patriarcales  
53 imposées aux veuves et familles. Elle remet en question la conception traditionnelle des rapports entre l’homme  
54 et son épouse dans la vision du monde africain, afin de revendiquer les droits de la femme et de sa progéniture  
55 à l’héritage. La conclusion souligne deux situations des veuves opprimées: d’un côté, l’impuissance face à leurs  
56 bourreaux et de l’autre, la révolte. femme africaine, problématique, veuvage, film, roman, womanisme africain,  
57 engagement. Pour quelles raisons l’humanité en son entier a-t-elle développé des systèmes de pensée valorisant le  
58 masculin et dévalorisant le féminin, et traduit ces systèmes de pensée en actions et en situations de fait? (Tanella  
59 419999 Cette étude est consacrée à la question du veuvage en tant que lieu d’oppression par excellence des femmes  
60 en Afrique à travers le film *Widow* d’Agatha Amata et Kingsley Ogoro, La révolte révolte de la romancière Regina  
61 Yaou. L’étude s’appuie sur la théorie womaniste telle que formulée par Chikwenye Ogunyemi et Mary E. Kolawole  
62 qui revendiquent la libération des ciliation entre l’homme et la femme. L’analyse des ouvrages révèle l’humiliation  
63 et l’injustice infligées aux veuves, mais elle met aussi en exergue la révolte de la femme moderne contre les  
64 prescriptions patriarcales imposées aux veuves et familles. Elle remet en question la conception traditionnelle  
65 des rapports entre l’homme et son épouse dans la vision du monde africain, afin de revendiquer les droits ??e  
66 qui revendiquent la libération des femmes africaines du joug patriarcal tout en préconisant le compromis et la  
67 conciliation entre l’homme et la femme. L’analyse des ouvrages révèle l’humiliation et l’injustice infligées aux  
68 veuves, mais elle met aussi en exergue la révolte de la femme moderne contre les prescriptions patriarcales imposées  
69 aux veuves et leur destitution par leurs belles-familles. Elle remet en question la conception traditionnelle des  
70 rapports entre l’homme et son épouse dans la vision du monde africain, afin de revendiquer les droits de la  
71 femme et de sa progéniture à l’héritage. La conclusion souligne deux situations des veuves opprimées: d’un côté,  
72 l’impuissance face à leurs bourreaux et de l’autre, la révolte. La première, accentuée dans *Widow* par Amata  
73 et Ogoro requiert la solidarité féminine comme solution au problème. La deuxième préconisée par Yaou fait  
74 appel à l’action subversive afin de sensibiliser la société patriarcale à la cause des veuves et partant, bouleverser  
75 les moeurs nuisibles à leur égard. Ensuite elle revendique le compromis impératif entre la famille nucléaire et  
76 élargie de l’homme en ce qui concerne le partage de son héritage. Les positions des cinéastes et de la romancière  
77 rejoignent ainsi l’idéologie womaniste, de façons différentes certes, mais elles traduisent le même engagement non  
78 seulement pour la libération des veuves mais aussi pour l’émancipation de la femme en général. Dans la même  
79 veine, *La révolte d’Affiba* et *Le prix de la révolte* démontrent l’histoire d’une veuve dans la société ivoirienne.  
80 Ces oeuvres proposent une réponse de la femme africaine moderne au sujet du veuvage et du droit de la femme à  
81 l’héritage. Dans le premier roman, *Affiba*, une jeune avocate, tombe amoureuse de Koffi Mensah, un architecte,  
82 la veille de son départ pour la France où elle compte faire sa spécialité dans les assurances. Les deux jeunes  
83 gens se marient en France. Le mari rentre avant sa femme et obtient un crédit qu’il ajoute à leur économie  
84 pour faire construire une belle maison pour sa famille. *Affiba* rentre plus tard et trouve un bon emploi comme  
85 inspectrice dans une agence d’assurances. Elle travaille assidûment pour aider son mari. En fait, c’est grâce à  
86 l’argent d’*Affiba* que Koffi arrive à constituer le capital nécessaire pour monter, avec un groupe d’amis ingénieurs  
87 dans divers secteurs, un cabinet d’ingénieurs-conseillers. Cette affaire de Koffi réussit énormément et sa femme  
88 s’épanouie. Pourtant, tout va à la dérive lorsque Koffi, peu après l’ouverture du cabinet, prend une maîtresse et  
89 abandonne sa famille pour vivre avec sa maîtresse et leur enfant. *Affiba* est déçue et affolée. En fin de compte,  
90 Koffi retourne en famille après deux ans mais meurt peu après. L’histoire de *Le prix de la révolte* commence là  
91 où celle de *La révolte d’Affiba* s’arrête et raconte les événements qui se déroulent dix ans après le décès de Koffi.

## 92 **3 Introduction**

93 Le womanisme africain proposé par Chikwenye Okonjo Ogunyemi (1985 ??gunyemi ( ,1996) ) et Mary E. Modupe  
94 Kolawole (1997) sert de cadre théorique pour cette étude. La théorie womaniste africaine est une théorie féministe  
95 conceptualisée spécifiquement pour analyser la condition de la femme africaine. Elle revendique la libération des  
96 Africaines de l’oppression patriarcale mais préconise en même temps l’entente, la compréhension, le compromis,  
97 la conciliation entre l’homme et la femme. Elle souligne également la complémentarité entre les deux sexes.

---

98 Comme toute théorie féministe, le womanisme reconnaît l'importance de la solidarité féminine dans la lutte  
99 contre l'assujettissement de la femme.

## 100 4 II.

### 101 5 La Veuve Culpabilisée

102 Le calvaire des deux protagonistes des ouvrages choisis pour cette étude commence suite à la mort de leurs maris.  
103 Il est pertinent de constater que le film *Widow* est basé sur une histoire réelle. Autrement dit, la souffrance du  
104 personnage principal dans le film représente une expérience vécue d'une veuve au Nigéria. La belle-famille de  
105 Nnena lui en veut parce qu'elle est considérée comme une égoïste qui a joui toute seule des biens de son mari.  
106 En effet, la société traditionnelle en Afrique a du mal à accepter le couple monogame et l'épouse dans ce genre  
107 de famille est généralement enviable et détestée parce que chacun dans la famille élargie de l'homme pense qu'elle  
108 l'empêche de jouir de ce qui lui revient de droit. Donc la mort inattendue d'un mari, surtout d'un mari riche,  
109 est considérée comme un coup lancé par sa femme afin de s'emparer de la possession de l'homme. Ainsi, au lieu  
110 de compatir avec une veuve, la belle-famille cherche à la culpabiliser et à la déposséder.

111 Nnena est accusée de meurtre et subit un affront incroyable de ses beaux-parents. Pendant le deuil, elle est  
112 aspergée de crachats, accablée d'injures et même battu. Le conseil des anciens siège et décrète qu'elle doit subir  
113 une épreuve recommandée par la tradition. Cette épreuve est à l'envergure de l'animosité de sa belle-famille à  
114 son égard et consiste en deux volets. Premier volet, elle est enfermée dans une chambre avec le cadavre de son  
115 mari pendant trois jours; puis elle est contrainte à boire une quantité de l'eau utilisée pour laver le cadavre;  
116 et elle est amenée sur la place publique du village aux heures prescrites pour « hurler sa détresse » devant un  
117 auditoire méprisant et agressif. Le deuxième volet de la cérémonie vient à la fin des funérailles. C'est le domaine  
118 des femmes du village -les *Umuada* -et il est présidé par la belle-mère. Encore, le procédé de la cérémonie est  
119 à la hauteur de la haine de ces femmes contre la victime. Ces femmes pensent que Nnena leur a privé de leur  
120 soutien financier. « Who will pay our children's school fees now? » (Désormais, qui va payer la scolarité de nos  
121 enfants?) revient comme leitmotiv dans leurs conversations et ce sont de tels sentiments qui nourrissent leurs  
122 actions pendant la cérémonie. Le film nous présente ici d'une manière vivante la femme comme bourreau de la  
123 femme en Afrique. Les *Umuada* servent d'instrument au patriarcat, pour opprimer la jeune veuve. Pourquoi?  
124 Parce qu'au cours des années, elles se sont tellement identifiées avec l'oppression patriarcale qu'elles ne pensent  
125 ni à se révolter contre le système ni à se solidariser avec les jeunes pour se débarrasser de ce joug. Le constat  
126 que fait l'une de ces femmes sur le fait qu'elles sont obligées de danser au son de la musique imposée par les  
127 ancêtres, témoigne de leur résignation au sort. Sans poser de questions elles assistent le patriarcat à perpétuer  
128 l'oppression de la femme. La position womaniste face à ce problème consiste à éduquer, à sensibiliser et à éveiller  
129 la conscience de toute catégorie de femmes afin qu'elles s'interposent vis-à-vis de ce fléau. Voici la pertinence des  
130 films comme *Widow* et des romans comme *La révolte d'Affiba* et *Le prix de la révolte*.

131 d'un homme est sa femme. D'après Rangira Gallimore (1994), « en Afrique, c'est à travers le corps de la femme  
132 que la société se maintient et se perpétue. Ainsi ce corps doit -il être façonné, contrôlé et marqué ». La tradition  
133 de lévirat montre à quel point la femme est contrôlée, malmenée et déshumanisée dans son corps. Normalement,  
134 c'est le cadet qui hérite de l'aîné mais il est des cas aberrants comme dans *Une si longue lettre* de Mariama Bâ  
135 où l'aîné, par convoitise, prétend ajouter la femme de son frère cadet à son harem. Ainsi, malgré l'éducation et le  
136 standing social de la protagoniste de Bâ, son beau-frère illettré a l'audace de lui faire une proposition de mariage  
137 parce qu'il ne voit en elle qu'une femelle.

138 Imprégné de la conception du corps de la femme comme objet à posséder, le conseil des anciens du village  
139 de Chima demande que sa veuve soit héritée par son frère aîné, Ifeanyi, bourreau principal de cette dernière.  
140 L'union avec le beau-frère vise à donner à ce dernier non seulement le droit à la possession de Chima mais aussi  
141 au corps de Nnena qui est considéré comme un objet de consommation. Autrement dit, la femme n'a pas le  
142 droit de son corps même après la mort de son mari. Il est aussi évident que ce mariage est conçu pour humilier  
143 Nnena. D'abord elle est plus scolarisée que son beau-frère. De plus, cet usurpateur était un employé dans l'une  
144 des compagnies appartenant à son mari et à elle. Malgré la supériorité sociale de Nnena, la société patriarcale  
145 la considère comme une subalterne sans voix. Nnena refuse carrément le lévirat et la réponse de sa belle-mère  
146 est catégorique : « Then prepare to leave this house alone. You cannot take our kids and at the same time, you  
147 cannot take anything that belongs to my son with you. » (Alors prépare-toi à quitter cette maison toute seule.  
148 Tu ne pourras pas partir avec nos enfants et en même temps tu ne prendra aucun des biens de mon fils). Selon  
149 la tradition, le fruit du corps de la femme appartient au mari et à son clan. Pire, comme le constate l'avocat de  
150 Nnena, le système judiciaire reconnaît la loi religieuse et coutumière et ces lois en général, privilégient l'homme  
151 au détriment de la femme.

152 Malgré les protestations de Nnena, sa belle-mère et son beau-frère Ifeanyi s'installent chez elle et commencent  
153 à maltraiter ses enfants. Qui plus est, Ifeanyi essaie de coucher avec elle. « I have come to claim my rights, my  
154 conjugal rights » (Je suis venu réclamer mes droits, mes droits sexuels) dit-il. Evidemment il envisage, par l'acte  
155 sexuel, à la subjuguer. Mais plus grave, il ne s'attend pas à ce qu'elle résiste à cette proposition, ce qui montre  
156 jusqu'à quel point la femme est chosifiée dans la mentalité patriarcale. Par comble des choses, Nnena surprend  
157 ce même Ifeanyi et sa belle-mère en train de parler de l'éliminer parce qu'elle est officiellement l'ayant droit de  
158 son feu mari. Consciente du danger, elle s'échappe pendant la nuit et trouve asile chez une amie. En fin de

159 compte, c'est par l'aide d'une autre amie, une avocate, qu'elle parvient à envoyer ses enfants à l'étranger hors de  
160 menace de sa belle-famille. Ici, les cinéastes présentent les jeunes femmes éveillées sous l'égide de lutteuses unifiées  
161 pour résister à l'oppression de la société patriarcale. Ils soulignent l'importance de female bondingsolidarité des  
162 femmes -préconisée par les womanistes comme instrument efficace de lutte pour l'émancipation de la femme en  
163 Afrique.

164 A l'instar de Nnena dans le long métrage *Widow*, le personnage principal dans *La révolte d'Affiba* et *Le prix*  
165 de la révolte, doit elle aussi faire face à la question d'héritage. Affiba est sommée par sa belle-famille de quitter  
166 son foyer conjugal, mais elle refuse de se laisser dépouiller et insiste sur ses droits et ceux de ses enfants. Elle  
167 se révolte contre cette tradition qui cherche à l'écraser, à la rendre en « sans-abris » alors qu'elle a travaillé très  
168 dur pour assurer la stabilité de sa famille. Il lui est répulsif d'être destituée alors que d'autres qui n'ont pas levé  
169 le petit doigt comptent jour du fruit de son labeur. Avertie de l'arrivée de ses beaux-parents chez elle, Affiba  
170 s'apprête à les confronter: « Je leur apprendrais que les choses ont changé... ils s'imaginent que je vais me laisser  
171 déléster de tout ce que je possède. Il y a des biens que nous avons acquis ensemble, tout de même! Lorsque  
172 j'avais tout vendu pour aider Koffi, où étaient ses parents? » (136). De leur côté, les parents de Koffi croient  
173 qu'ayant tout sacrifié pour éduquer leur fils, ils ont droit à ses biens. Quant à sa femme, elle n'a aucun droit sur  
174 la propriété de son mari puisqu'elle n'a pas de lien de sang avec cette famille. Si elle a fait des sacrifices elle aussi  
175 pour contribuer à l'éducation de Koffi, elle n'a fait que remplir son devoir de femme. Par contre, leurs sacrifices  
176 pour la réussite de leur fils sont pour eux un investissement qui doit rapporter des gains. C'est à ce titre qu'ils  
177 considèrent la maison de Koffi comme la leur. Mais Affiba décide de se lever contre cette loi odieuse, espérant  
178 que son cas servira à libérer d'autres femmes du joug patriarcal.

179 Par opposition à Affiba, sa mère quant à elle, prêche la docilité et conseille à sa fille de céder puisque c'est  
180 ainsi que veut la tradition. Cette femme, comme les Umuada dans *Widow*, accepte les préjugés contre la femme  
181 sans se poser de questions, et à force d'inhiber la notion de la dite infériorité de la femme, elle devient de fait  
182 inférieure. D'après la vieille, « c'est la coutume de chez nous qui veut que les parents du défunt récupèrent les  
183 biens de ce dernier à sa mort! Pourquoi s'y opposer?... C'est la coutume et ce n'est pas toi Affiba, une petite  
184 fille comme cela qui vas changer le cours des choses » (140) (Nous soulignons). L'expression « une petite fille »  
185 traduit avec éloquence, l'acceptation chez cette femme de son assujettissement. Comme on l'a bien constaté, ce  
186 sont surtout les femmes traditionnelles qui répandent ces idées discriminatoires parce qu'elles sont conditionnées  
187 à se considérer comme des subalternes qui ne peuvent pas prendre la parole. En effet, la révolte d'Affiba est  
188 contre les coutumes qui cherchent à la bâillonner. Yaou, à travers son protagoniste réclame non seulement le  
189 droit de la femme à s'exprimer mais revendique aussi le bouleversement des traditions qui oppriment les femmes.  
190 C'est dans cette optique que le discours de Yaou dans ces romans devient subversif.

191 La société d'Affiba est certainement tiraillée par les exigences de la tradition et de la modernité. La querelle de  
192 la jeune femme avec ses beaux-parents est une démonstration de ce dilemme. Ses beaux-parents sont ancrés dans  
193 la tradition qui conçoit la femme comme esclave de son mari et ils semblent avoir oublié que leur fils a épousé  
194 sa femme selon le droit civil qui accorde une grande importance à la femme et l'associe à l'héritage. Puisque  
195 Koffi les a « quittés » pour fonder une nouvelle famille avec sa femme, ses devoirs envers l'épouse l'emportent  
196 dès lors sur ceux de sa famille élargie. La loi exige également qu'à la mort de son mari, Affiba devient la tutrice  
197 des enfants, les héritiers légitimes et il lui revient d'administrer les biens de son mari. Maintenant, les parents  
198 de Koffi ont affaire non pas à une analphabète mais à une femme professionnelle qui a contribué autant que son  
199 mari à la réussite de leur famille et qui n'acceptera pas d'être exclue des biens qu'elle a pu acquérir ensemble avec  
200 lui. Elle rappelle donc à ses beaux-parents que la maison et tout autre possession dont ils cherchent à s'emparer  
201 lui appartiennent aussi: J'ai continué à « serrer la ceinture » parce que Koffi construisait cette maison qui vous  
202 fait tant envie; au moment où Koffi rentrait de stage... je l'ai épaulé; c'est même moi qui ai fourni sa part du  
203 capital pour ouvrir le cabinet... Je n'aurais peiné si c'était pour me retrouver à la rue avec mes enfants, en moins  
204 de dix ans de mariage!... Dans tout ménage, la femme investit aussi et elle n'acceptera pas d'être dépouillée par  
205 des héritiers surgis d'on ne sait où! (146-147).

206 La position de la protagoniste constitue donc un affront au système patriarcal traditionnel soutenu par des  
207 conventions discriminatoires. Affiba remet en question la domination oppressive de l'homme symbolisée par ses  
208 beaux-parents et revendique ses droits. Mais au delà de ses problèmes personnels, c'est contre l'objectivation de  
209 toutes les femmes que lutte Affiba dans sa guerre d'héritage. C'est à ce titre qu'elle parle pour les femmes rurales  
210 qui sont mêmes plus opprimées que les citadines:

211 Ces femmes, même si elles n'apportaient pas d'argent dans le foyer, étaient utiles: il leur fallait accompagner  
212 leur mari à la plantation et mettre la main à la pâte; pourtant lorsque ces plantations produiraient, elles n'en  
213 verraient peut-être même pas la couleur des fruits. Tout simplement parce que leurs maris seraient morts et que  
214 la famille de ces derniers auraient tout accaparé (Le prix 21).

215 Autrement dit, les femmes qui triment tout au long de leur vie à côté de leurs maris vivent dans une insécurité  
216 permanente. Parfois elles intensifient leurs efforts afin de mettre quelque chose de côté au cas du décès de leurs  
217 maris. C'est la stratégie explorée par la mère d'Affiba qui se lie avec ses frères dans la culture du cacao pour  
218 sauvegarder l'avenir. Mais Yaou, à travers son protagoniste cherche à faire comprendre à toute belle-famille que  
219 les temps ont changé. «La femme n'apporte plus seulement la force physique à l'entreprise de son mari, elle  
220 apporte aussi une participation financière concrète et donc ne peut plus accepter d'être dépouillée». Or, tout

---

221 en préconisant la justice pour la femme, Affiba en porte-parole de l'écrivaine, ne préconise pas pour autant de  
222 négliger la famille d'origine de l'homme. Elle fait une analyse très lucide de la situation quand elle dit:

223 Si le monde a changé et que la loi des Blancs a remplacé la coutume, nous n'en demeurons pas moins Noirs et  
224 Africains... Il faut donc trouver un point d'équilibre car nous ne pouvons pas nous permettre de réagir exactement  
225 comme nous dicte la loi des Blancs, pas plus que nous ne pouvons obéir aveuglément à la coutume, comme je  
226 vous disais?Faut-il, au mépris de tous les sacrifices souvent consentis par les parents pour la réussite du disparu,  
227 que la femme garde tous les biens? Non, je ne le crois pas. Ou alors faut-il jeter dehors la veuve, qui autrefois,  
228 aida son mari à acquérir ces biens tant convoités ? Faut-il nier aux enfants, pour qui leurs parents se privaient,  
229 tout droit de regard sur ce que laisse le défunt? Non plus. Voilà pourquoi un compromis s'impose. Le partage  
230 des biens entre les héritiers coutumiers et les ayants-droit légaux ( 182 -183).

231 Les femmes, victimes de l'oppression patriarcale, admirent Affiba « pour son cran ». Certes, elles ont d'exprimer  
232 ouvertement ce qu'elles ressentent mais elles reconnaissent en Affiba leur porte-parole. Celle-ci exerce, en  
233 particulier, une influence positive sur la jeune génération. A titre d'exemple, Ama la jeune nièce de Koffi, à  
234 qui selon la loi de la société, revient l'héritage du défunt, a des leçons à donner à son grand-père: « regarde  
235 encore tante Affiba! Cela fait dix ans qu'elle lutte pour vous faire fléchir, vous faire comprendre que la seule  
236 solution à ce problème, c'est un compromis?Il faut régler rapidement ce problème avec tante Affiba. Il faut  
237 accepter le compromis qu'elle propose » (Le prix 189 -190). En effet, Affiba propose le partage de l'héritage non  
238 seulement à la famille de son mari mais aussi à son enfant illégitime. Mensah, le beau-père d'Affiba, est stupéfait  
239 lorsqu'il découvre que cette dernière a fait construire trois maisons pour sa belle-famille en plus de cinq cent  
240 mille francs qu'elle veut lui donner. Affiba est ainsi une partisane des principes de l'entente et du compromis  
241 préconisés par le womanisme. En fin de compte, le vieux Mensah se fait l'écho de sa bru et de sa petite-fille  
242 lorsqu'il dit:

243 Le monde est perpétuellement en mutation. Et à ce changement il faut s'adapter ou périr... En reconnaissant à  
244 Affiba et aux enfants des droits sur l'héritage de Koffi, je ne fais que me ranger aux côtés de ceux qui ont compris  
245 que notre monde ne survivra que si nous savons faire une synthèse entre la coutume et la loi, le traditionnel et le  
246 modernisme, que si nous savons trouver des compromis. Car le compromis, comme le disait Affiba, est le mot-clé  
247 qui doit régler nos problèmes quand ils mettent face à face la tradition et le modernisme, nos coutumes et celles  
248 des Blancs (203).

249 Affiba gagne ainsi la lutte contre sa propre oppression et insiste à définir sa réalité. Mais si son histoire se  
250 termine sur une note positive et de triomphe, par contre celle de la protagoniste de *Widow* laisse un goût amer  
251 dans la bouche. L'on peut même suggérer que le film nous présente la réalité des veuves alors que les romans  
252 prévoient pour l'avenir, un bon dénouement à la saga des veuves. En effet, l'histoire de la veuve dans le roman  
253 d'une autre écrivaine ivoirienne, Anne-Marie Adiaffi, ressemble plutôt à celle de Nnena. Ago, dans *Une vie*  
254 *hypothéquée* (2000), est non seulement exclue avec ses enfants du droit de succession après la disparition de son  
255 mari, mais elle est terriblement humiliée par dessus le marché. Nous avons cité cet exemple pour montrer que ce  
256 ne sont pas toutes les veuves dépeintes dans les oeuvres des romancières d'Afrique francophone qui ont l'audace  
257 et le succès d'Affiba. Pourtant, le fait de représenter ce problème traduit déjà l'engagement des écrivaines en ce  
258 qui concerne le problème des veuves en Afrique et la volonté de lutter contre cette discrimination sexuelle.

## 259 6 IV.

## 260 7 Conclusion

261 La représentation de l'oppression des veuves dans les ouvrages sélectionnés pour cette étude témoigne de la  
262 préoccupation de leurs auteurs pour cet obstacle à l'émancipation de la femme. D'après notre analyse, l'on  
263 constate que dans les sociétés africaines, la situation d'une veuve est un cas très délicat. En effet, elle est dans la  
264 famille un être fragile. D'abord, elle subit un procédé barbare et dégradant pendant les funérailles de son mari et  
265 puis elle est écartée du partage de l'héritage en dépit de sa contribution à rassembler cet héritage. Cette tradition  
266 constitue une grande injustice à l'encontre de la femme. Qui plus est, elle détruit l'avenir des enfants. Le film  
267 *Widow* est une dramatisation très vivante de la problématique du veuvage en Afrique et il a pour but d'attirer  
268 l'attention du public à la situation angoissante des ces femmes. Ce souci des cinéastes Amata et Ogoro reflète  
269 une préoccupation des womanistes de libérer les femmes de ce fardeau écrasant. De son côté, Yaou dans ses  
270 romans, se veut délibérément subversive dans le but de sensibiliser le public contre ce fléau. Cette sensibilisation  
271 vise à éveiller la conscience du peuple et à chercher une solution libératrice. Les titres mêmes des romans, « La  
272 révolte d'Affiba », « Le prix de la révolte », soulignent le souci de la romancière de concevoir des personnages  
273 féminins non comme de simples victimes mais surtout comme des femmes fortes qui s'élèvent contre l'injustice et  
274 l'oppression. Elle montre que l'éducation formelle et la vie professionnelle ont éveillé la conscience des femmes si  
275 bien qu'elles ne veulent plus se laisser faire. Il faut donc que le patriarcat reconnaisse ces changements et renonce  
276 à l'injustice faite aux femmes, en l'occurrence, les veuves. Comme le constate bien Badini-Kinda (2010:31), «  
277 l'accès à une vie professionnelle est considéré comme la première des mutations et la plus importante pour la  
278 situation de la femme. Elle contribue au changement de son statut social ». C'est grâce à son indépendance  
279 économique renforcée par sa vie professionnelle que la protagoniste de Yaou réussit à réclamer ses droits. Mais au  
280 lieu de demeurer intransigeante, elle fait preuve de maturité et de compréhension. Par le biais de ce personnage,

281 la romancière préconise l'entente et le compromis face à la question des veuves en Afrique et rejoint ainsi les  
282 tenants du womanisme.

### 283 8 Ouvrages Cites

Obafemi Awolowo University Obafemi Awolowo University

*[Note: la femme deux situations des veuves opprimées: d'un côté, femme africaine, problématique, veuvage, film, roman, womanisme africain, engagement. Pour elle développé des systèmes de pensée valorisant le masculin et dévalorisant le féminin, et traduit ces systèmes de pensée en actions et en situations de fait? (Tanella)]*

Figure 1:

284 1 2

---

<sup>1</sup>© 2017 Global Journals Inc. (US)

<sup>2</sup>La Femme Africaine Moderne Face a La Problématique Du Veuvage a Travers Widow d'Agatha Amata Et Kingsley Ogoro, La Révolte d'Affiba Et Le Prix De La Révolte De Regina Yaou

---

Chima est un mari très attentionné et amoureux de sa femme. Il lui procure des terrains et subvient à tous ses besoins. Il est aussi très généreux envers sa famille élargie. Son frère aîné, Ifeanyi, est employé dans sa compagnie mais à un moment donné, il découvre que ce dernier l'escroque systématiquement. Confronté à son forfait, Ifeanyi se montre récalcitrant et menace même son frère. Chima est obligé de le poursuivre en justice à l'encontre du désir de sa femme. Sachant qu'il risque d'être déclaré coupable, Ifeanyi cherche l'appui de leur famille

décidé de le tuer, voir Bestman 2013). Ces deux proverbes yoruba résument la conception de la femme dans la société patriarcale en Afrique. De tels préjugés traduisent la haine et le soupçon dont elle est l'objet en

cas de décès de son mari. Il faut bien le dire, l'institution du mariage constitue l'une des montagnes sur le dos de la femme africaine pour utiliser la métaphore bien connue d'Ogundipe-Leslie (1994). De ce fait, l'on constate que le veuvage est l'un des sites les plus accablants de l'oppression de la femme africaine. Ce phénomène socioculturel reflète la réalité des milieux africains et constitue un sujet primordial dans l'imaginaire des écrivaines africaines. Mariama Bâ, l'une des premières écrivaines de l'Afrique francophone aborde justement ce sujet dans son roman bien connu *Une si longue lettre* (1980). Cinq ans plus tard et même une douzaine d'années après, Regina Yaou, la romancière ivoirienne reprend ce sujet de façon plus élaborée dans *La révolte d'Affiba* (1985) et sa suite *Le prix de la révolte* (1997) où elle accentue davantage le mauvais réservé à la veuve dans le milieu africain. La

III. Il est sûr et certain que le mauvais traitement de La Question D'héritage la veuve en Afrique est motivé par un penchant pour le matériel. Les règles de la société traditionnelle veulent

qu'à la mort d'un homme, ses parents prennent possession de tous ses biens. Autrement dit, la femme et les enfants du défunt seraient complètement dépouillés au profit de sa famille élargie. Dans cette logique, une épouse ne jouit d'aucun droit dans sa famille conjugale. Tout au plus, elle est considérée comme un simple objet, une possession à hériter et dans plusieurs cultures en Afrique, la première possession à hériter après le décès

Year 2017  
39  
Volume  
XVII  
Issue III  
Version I  
( A )  
Global  
Journal  
of Human  
Social  
Science -

Figure 3:

- 
- 285 [Ogunyemi and Okonjo ()] , Chikwenye Ogunyemi , Okonjo . 1985.
- 286 [Amata and Ogoro ()] , Agatha Amata , Kingsley Ogoro . 2007. Nigeria: Kingsley Ogoro Productions.
- 287 [Yaou and La Révolte D'affiba ()] *Abidjan: NEI. Le prix de la révolte*, Regina Yaou , La Révolte D'affiba . 1985.
- 288 1997. Abidjan: NEI.
- 289 [Badini-Kinda ()] Fatoumata Badini-Kinda . «*Femmes, foyer, activités professionnelles: Les termes des débats*  
290 *au Burkina Faso*». *Rollinde Marguerite*, 2010. 2010.
- 291 [Boni ()] Tanella Boni . *Que vivent les femmes d'Afrique? Paris: Editions du Panama*, 2008.
- 292 [Genre et Changement Social en Afrique Paris: Editions archives contemporaine] *Genre et Changement Social*  
293 *en Afrique Paris: Editions archives contemporaine*, p. .
- 294 [Ogundipe-Leslie ()] *Re-creating Ourselves: African Women and Critical Transformation*, Molaria Ogundipe-  
295 Leslie . 1994. Trenton, New Jersey: Africa World Press.
- 296 [Ba ()] *Une si longue lettre*, Mariama Ba . 1980. Dakar : NEA.
- 297 [Adiaffi ()] *Une vie hypothéquée*, Anne-Marie Adiaffi . 2000. Abidjan : NEI.
- 298 [Wo/Man Palava ()] African Wo/Man Palava . *The Nigerian Novel by Women*, (Chicago) 1994. University of  
299 Chicago Press.
- 300 [Womanism] « Womanism . *The Dynamics of the Contemporary Black Female Novel in English*», *Signs*, 11 p. .
- 301 [Kolawole and Modupe ()] *Womanism and African Consciousness*, Mary E Kolawole , Modupe . 1997. Trenton,  
302 N.J: Africa World Press.
- 303 [Rangira Gallimore and Béatrice ()] « *Le corps: De l'aliénation à la réappropriation chez les romancières de*  
304 *l'Afrique noire francophone*, Rangira Gallimore , Béatrice . 1994. p. .
- 305 [Bestman and Mimiko ()] '«Une étude womaniste des proverbes yoruba'. Ajoke Bestman , Mimiko . *Parémiologie:*  
306 *Proverbes et formes voisines. Tome 1*, Jean-Michel Benayoun, Nathalie & Kübler, Jean-Philippe Zouogbo  
307 (ed.) (Paris) 2013. 2013. p. . Presse Universitaire de Saint Gemme